

Don d'organe: les séniors aussi peuvent donner!

Par Agnès Duperrin modifié le **08 octobre 2015**



La Journée européenne du don d'organes et de la greffe, samedi 10 octobre 2015, est l'occasion de revenir sur ce geste rare, qui sauve des vies.

Nous sommes nombreux à croire que le don d'organe est réservé aux personnes jeunes et en bonne santé. À tort! L'agence de la biomédecine remet les choses à leur juste place et rappelle qu'à tout âge il est conseillé de se prononcer pour ou contre le don. En parler à son entourage en dehors de tout contexte d'urgence pourra permettre à plus de malades d'être greffés et pour beaucoup de garder la vie. En 2014, 20 311 personnes ont eu besoin d'une greffe, 5 357 ont pu être greffés (+4,6% en un an). 54 659 personnes vivent en France aujourd'hui avec un greffon.

1/Le don d'organe et la greffe de tissu sont réservés aux moins de 60 ans

Faux: Tout le monde peut être amené à recevoir ou à donner un organe, même au-delà de 60 ou 70 ans. Il n'existe pas de contre-indication liée à l'âge. Ainsi, il est possible de prélever des reins ou un **foie** jusqu'à plus de 80 ans. D'ailleurs, 40% des donneurs ont plus de 65 ans!

2/La majorité des donneurs sont des personnes jeunes

Faux: Au contraire, les donneurs sont de plus en plus âgés. En 2014, la moyenne d'âge des donneurs est de 57,4 ans, en 2005 c'était 49,3 ans. Actuellement, 39,8% des donneurs ont plus de 65 ans.

3/Être malade interdit de devenir donneur

Faux: Le prélèvement sur personnes décédées peut être envisagé même si celles-ci étaient sous traitement médical ou avaient des antécédents médicaux lourds. Tout dépend des organes à prélever. Les médecins sont seuls juges, au cas par cas, de l'opportunité du prélèvement au moment du décès et de la qualité de chacun des organes.